



**syndicat**

**interprofessionnel  
de travailleuses et  
travailleurs**

**Au personnel de l'Etat  
et des secteurs  
subventionnés**

## **Mobilisation pour défendre le service public !**

**Emploi, temps de travail, salaires, protection contre les licenciements arbitraires, retraites et prestations à la population, le Conseil d'État attaque le service public sur tous les fronts. La mobilisation du personnel contre cette attaque sans précédent est légitime et nécessaire.**

Le 8 septembre dernier, le Conseil d'État a présenté son projet du budget 2016. Malgré le fait qu'il ne soit que très légèrement déficitaire (70 millions sur 7,8 milliards, soit 0,9%), que le spectre du déclenchement du frein à l'endettement s'éloigne, et que les recettes fiscales continuent d'augmenter, ce projet de budget est assorti de mesures d'économie radicales sur le dos du personnel et des prestations à la population.

### **Plus pour les riches entreprises, moins pour les salarié-e-s**

Si le Conseil d'État lance cette attaque, ce n'est pas pour quelques millions de déficit. Les rentrées du budget étaient d'ailleurs sous-estimées. C'est pour préparer la réforme de la fiscalité des entreprises (RIE III), qui fera 500 à 700 millions de pertes fiscales, au profit des entreprises. Le Conseil d'État ne cherche aucune autre rentrée fiscale en compensation.

### **Déclaration de guerre à 35'000 salarié-e-s**

Annuité non versée, diminution des postes par le gel des embauches et la facilitation des licenciements, augmentation du temps de travail pour « compenser » le manque d'effectifs, chômage massif, sabotage de la caisse de pension CPEG, voilà ce que réserve le Conseil d'État aux 35'000 salarié-e-s concerné-e-s.

### **Prestations publiques dégradées**

Le Conseil d'État veut diminuer les charges de personnel de 5% en trois ans. Il ne s'agit pas seulement de travailler plus longtemps, mais avec moins de personnel. Moins de postes et plus de travail auront inévitablement des conséquences sur les prestations à la population. Prétendre qu'elles ne seront pas touchées est une illusion ou un pur mensonge.

### **Se mobiliser pour résister**

Le personnel a déjà largement contribué à l'effort collectif: charge de travail augmentée, horaires flexibilisés, non application des mécanismes salariaux, facilitation des licenciements, conditions de retraite dégradées. Aujourd'hui, résister est légitime, mais également nécessaire pour préserver les prestations publiques.

Le Cartel intersyndical, dont le SIT est membre, va entamer des discussions avec le Conseil d'État. Ce dernier a fixé un ultimatum au 9 novembre pour aboutir. En cas d'échec, il n'y aura d'autre choix que de recourir à la grève pour résister.

**Derrière les conditions  
de travail, il y a l'atteinte  
aux prestations.**

**Défendre ses droits dans  
les services publics et  
para-publics, c'est donc  
aussi défendre l'intérêt  
de la population.**

**Informez vos collègues,  
participez aux  
assemblées.**

**Préparons-nous à nous  
battre par la grève en  
novembre.**

## Augmentation du temps de travail hebdomadaire de 40 à 42 heures

Nombreux-ses sont les salarié-e-s des services publics et para-publics qui effectuent déjà aujourd'hui plus d'heures que ce que ne prévoit leur contrat de travail. L'augmentation prévue par le Conseil d'État n'est pas une reconnaissance de ce travail, c'est simplement en demander encore plus pour le même salaire.

Rapporté sur une année, cette augmentation correspond à 2,25 semaines de travail supplémentaire gratuit. Celles et ceux qui ne voudraient pas subir cette augmentation devront baisser leur taux d'activité... donc leur salaire de 5% !

C'est un retour en arrière de 30 ans, à l'envers des efforts pour concilier vie privée et vie professionnelle. Dans la mesure où les femmes effectuent encore l'écrasante majorité du travail domestique informel, cette mesure frappera très durement les travailleuses.

Enfin, cette mesure n'allègera en rien la charge de travail des salarié-e-s. Alors qu'ils-elles travaillent déjà à flux tendu, que les pauses relèvent du passé, que les temps de respiration, d'échanges informels et de réflexion n'existent plus, il faudra encore rallonger la journée et pour un volume de travail plus grand puisque les effectifs seront proportionnellement réduits.

**Cette mesure constitue un véritable dumping d'Etat, qui portera inévitablement atteinte à la santé du personnel et à la qualité des prestations.**

## Réduire les effectifs

L'augmentation du temps de travail ne vise qu'à diminuer d'autant les effectifs, alors que les besoins de la population en services publics augmentent : croissance démographique, vieillissement de la population, paupérisation et précarisation d'une part toujours plus grande de travailleurs-euses.

L'augmentation des postes dans certaines politiques publiques ne saurait masquer que les coupes sont et seront importantes dans d'autres. Non seulement tous les postes demandés ne sont pas octroyés, mais il est demandé de couper 1% supplémentaire sur l'ensemble de l'État et des secteurs subventionnés. Ce sera le chômage pour des centaines de personnes.

**Ce sont près de 1800 emplois qui passeront à la trappe, augmentant le chômage de 10%.**

## Geler les embauches et faciliter les licenciements

D'autres mesures sont également prises par le Conseil d'État pour parvenir à réduire les effectifs : geler les embauches et faciliter les licenciements encore plus qu'ils ne le sont déjà depuis 2006.

Le gel des embauches est une mesure absurde qui non seulement supprime des débouchés pour nombre de jeunes en formation, mais qui ne peut également que générer des dysfonctionnements permanents dans les services.

**La facilitation des licenciements ouvre encore plus grand la porte à l'arbitraire, et sera utilisée pour contourner les obligations sociales de l'employeur en cas de suppressions de postes.**

## Geler les salaires

Pour la deuxième année consécutive, le Conseil d'État a décidé de ne pas accorder l'annuité. Curieuse manière de « préserver les salaires » (communiqué du Conseil d'État du 8.9.2015).

Le Conseil d'État ne voit donc aucune raison de valoriser l'expérience du personnel ni de récompenser sa fidélité.

Ce blocage de l'annuité s'ajoute au manque à gagner déjà considérable subi par le personnel ces 20 dernières années. Sur cette période, les mécanismes salariaux officiels n'ont été accordés dans leur intégralité qu'une fois sur deux.

**Suspendre l'annuité, c'est porter atteinte au pouvoir d'achat de plusieurs dizaines de milliers de ménages, et autant de pertes pour l'économie locale.**

## Saboter les retraites

Le Conseil d'État a l'outrecuidance d'affirmer qu'il souhaite par ces mesures « préserver les retraites » des employé-e-s de l'État. C'est un mensonge : la réduction des effectifs aura pour conséquence de déséquilibrer le ratio actifs-ves/retraité-e-s de la Caisse de prévoyance de l'État de Genève (CPEG) et donc son équilibre financier.

**Cela contraindra la CPEG à prendre des mesures d'assainissement drastiques (augmentation des cotisations et baisse des prestations).**